

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 25 mai 2026 à 16 h, en visioconférence.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Gariépy Isabelle	Ménard Julie
Bilodeau Cynthia	Gaudreau Mélanie	Pilon Karine
Bourgon Julie	Gauthier Evelynne	Plourde Véronique
Clavel Mélanie	Hébert Geneviève	Rinfret-Lemire Estelle
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lapointe Amélie	Schimek Christina
Desjardins Sabrina	Lapointe Katia	Séguin Josianne
Dubé Sylvette	Lefebvre Andrée-Ève	Thivierge Vincent
Duguay Justine	Lévesque Karine	
Filiatrault Gyslaine	Major Marie-Andrée	

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2026 ET SUIVIS.....	1
3. FRANCISATION 2026-2027	2
4. COMITÉ D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES	2
5. CPM-IP : MENTORAT	2
6. RÔLE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN PREMIÈRE TRANSITION	3
7. UN ORDRE PROFESSIONNEL – QUESTION-RÉPONSE	3
8. DÉCLARATION D'ACCIDENT-INCIDENT.....	4
9. VARIA.....	4
10. QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Karine Pilon :

A2526-CD-DEC-43 **Il est résolu à majorité** d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes : retirer le point 9 du comité SST primaire.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2026 ET SUIVIS

Proposé par Cynthia Bilodeau,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-44 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 28 avril 2026 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Sondage : moyens de communication du SERV

Le document A2526-CD-35 est présenté. À la lumière des résultats, il apparaît important, pour les 115 membres ayant répondu au sondage, que L'Informel demeure. Il permet de transmettre des informations pertinentes et appréciées par les membres.

2.2. Sondage : maintien de l'équité salariale

Le syndicat a reçu le sondage le 14 mai et le délai ne permettait pas aux membres de répondre à ce sondage dans un délai raisonnable. Ainsi, il a été nommé aux personnes déléguées les raisons pour lesquelles notre syndicat local n'a pas été en mesure de participer à ce sondage.

2.3. Assemblée générale du 14 mai 2026

Les résultats du sondage d'appréciation de l'assemblée générale seront présentés lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées. À la lumière de certains commentaires émis à ce jour, la présidente rappelle l'importance de s'exprimer avec respect lors des prises de parole. Nous souhaitons que les membres se sentent bien durant l'assemblée sans se sentir ciblés par certains propos.

3. FRANCISATION 2026-2027

À l'aide du document A2526-CD-36, le syndicat présente les principaux points abordés lors du dernier CRT de francisation avec le centre. Les principaux constats soulevés par les personnes déléguées, de même que par les enseignants qui communiquent avec le syndicat, ont été présentés. Par la suite, le syndicat a fait des demandes et a évoqué des pistes de solution. Dans ce contexte, le centre s'est engagé à mieux organiser les ressources et a fait part de son plan pour la prochaine année scolaire. L'aspect financement a été soulevé et questionné de la part du syndicat afin de connaître le déploiement des ressources. Il a également été mentionné qu'une meilleure communication des ressources et des services offerts, par différents canaux, favoriserait une meilleure connaissance de ceux-ci. L'article 6 de la Charte de la langue française a aussi été discuté. Au regard de tous les points abordés, le syndicat est somme tout fier des actions entreprises et des solutions proposées. Il faudra voir comment les services seront déployés, distribués et utilisés dès la rentrée scolaire 2026.

4. COMITÉ D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Un simple rappel pour le personnel enseignant, ayant accueilli une ou un stagiaire durant l'année scolaire 2025-2026, de remplir le formulaire de demande de compensation avant le 15 juin 2026, si ce n'est pas déjà fait. Ce formulaire a été partagé par le centre avec les documents reçus dans le cadre de l'accueil d'une personne en situation de stage.

5. CPM-IP : MENTORAT

La semaine dernière, les personnes mentores conventionnées ont été informées par courriel d'une nouvelle contrainte budgétaire. Dans le contexte financier actuel de restriction budgétaire, le centre est dans l'obligation de réduire le nombre de personnes mentores conventionnées pour l'année scolaire 2026-2027. Pour le secteur du primaire, cela signifie une diminution de 0,6 équivalent à temps complet (ETC). Cette décision, bien que difficile, s'inscrit dans une démarche d'équilibre financier de la part du centre. Un sondage a été envoyé auprès des personnes mentores afin qu'elles répondent à un questionnaire validant leur souhait de continuer d'être impliqué comme personne mentore, ou pas, pour l'année scolaire 2026-2027.

Lors du comité partiaire CPM-IP du 12 mai 2026, les membres du comité ont déterminé que les étapes suivantes encadreraient le processus décisionnel de diminution du nombre d'ETC dédié au mentorat conventionné au primaire :

- 1) Inviter les personnes mentores conventionnées à manifester leur intérêt à se retirer volontairement du programme en écrivant à : soutienip@csstl.gouv.qc.ca d'ici le 27 mai 2026.

- 2) Procéder à une réduction de la libération des personnes mentores conventionnées, de 40 % à 20 %.
- 3) Procéder au retrait du programme de la personne mentore conventionnée du champ 03 ayant été la plus récemment nommée dans le secteur ayant le plus de personnes mentores conventionnées et locaux, et ce, au terme de la séance de mutations volontaires du 20 mai 2026, en fonction de son affectation prévue.
 - a) Advenant une égalité au niveau du temps de pratique en tant que personne mentore dans le même secteur, un tirage au sort sera fait.

D'ici le 31 mai 2026, les personnes mentores conventionnées seront informées de leur pourcentage de libération ou de leur tâche en tant que personnes mentores pour l'année scolaire 2026-2027.

Au regard de la situation du programme de mentorat local, comportant un plus grand nombre de dyades mentores-mentorés qu'en 2024-2025, et considérant le besoin du respect de la cible en ETC, la partie syndicale a nommé que l'une des pistes de solution possible est de revenir à des compensations monétaires. À l'aide des membres siégeant sur le comité paritaire, le syndicat a travaillé fort afin de faire valoir ce point. Après quatre rencontres de comité paritaire, les membres se sont prononcés en faveur de la compensation accordée aux mentores et mentorés locaux pour l'année scolaire 2025-2026 et 2026-2027 :

« Afin de compenser monétairement pour la période de septembre à juin, un montant total de :

- 798 \$ sera offert aux mentores, sous forme de compensation monétaire en juin.
- 468 \$ sera offert aux mentorés, sous forme de compensation monétaire en juin. »

Cette compensation sera offerte à toutes les personnes mentorées ou mentores qui n'auront pas eu ou choisi les libérations.

6. RÔLE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN PREMIÈRE TRANSITION

Depuis quelques années, les enseignantes du préscolaire se questionnent afin de trouver des méthodes efficaces pour faciliter l'entrée au préscolaire. Le lien entre l'école et la garderie n'est pas toujours établi et la personne-ressource pourrait apporter de nombreux outils. Le centre nous a informés qu'il y a une personne-ressource responsable de ce dossier. Elle porte le titre d'agente de développement de transition scolaire. Le document A2526-CD-37 présente le service offert par cette ressource qui est Isabelle Gohier.

7. UN ORDRE PROFESSIONNEL – QUESTION-RÉPONSE

En 2025, la FSE a choisi d'ouvrir à nouveau le dossier de la création d'un ordre professionnel des enseignantes et enseignants. Cette décision a été prise dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants non légalement qualifiés, par la multiplication des encadrements imposés selon la seule volonté ministérielle et par l'affaiblissement de la formation initiale. Ces enjeux ont amené certains acteurs à relancer l'idée de la mise en place d'un ordre professionnel. La FSE a fait une analyse afin de peser les pour et les contres de la création d'un ordre professionnel et elle réaffirme clairement qu'un ordre professionnel n'apportera rien à la profession. L'ordre professionnel a comme objectif principal de protéger le public et non de valoriser la profession.

Pour faire suite au jeu présenté lors de l'assemblée, les personnes déléguées sont invitées à l'ajouter à leur bibliothèque Kahoot pour le présenter aux membres et jouer de façon interactive ou en solo en cliquant sur le lien suivant :

<https://create.kahoot.it/share/opp-serv/5e460690-6599-4da7-bcae-62a294c8085a>

8. DÉCLARATION D'ACCIDENT-INCIDENT

- **Reconnaissance d'un arrêt de travail par la CNESST – Volet psychologique**

Récemment, un membre s'est vu reconnaître son arrêt de travail par la CNESST. Les nombreuses déclarations d'accidents/incidents remplies et bien documentées par la travailleuse ont permis à l'agente de la CNESST au dossier d'accepter sans hésiter la demande de la travailleuse.

Nous espérons que l'exemple décrit saura aider d'autres membres dans ce genre de situation.

Peu importe la gravité du geste et l'âge de l'élève qui le commet, tout acte de violence doit être déclaré. Si vous avez un doute à savoir s'il s'agit d'un acte de violence ou de quel type de violence il est question, vous pouvez tout de même déclarer l'incident sans catégoriser le type.

- **Nouvelle pastille**

Depuis quelques semaines, la pastille « Ambulance » dans le Guichet Unique du CSSTL n'est plus accessible. Elle a même disparu du Guichet Unique. La nouvelle pastille pour la déclaration des incidents et accidents du travail est maintenant en vigueur et se nomme « Santé ».



[Guide pour remplir le nouveau formulaire](#)

Anciennes déclarations : lorsque vous cliquez sur le lien, les anciennes déclarations de la pastille « Ambulance » s'y trouvent.

- **Pastille « Santé » et importance de remplir le formulaire de déclaration en santé et sécurité du travail**

À la lumière des récents événements, nous invitons les travailleuses et travailleurs à déclarer les accidents et incidents du travail. Cette nouvelle façon de faire n'est pas sans faille : lorsque les membres remplissent un rapport d'accident/incident et qu'il y a urgence d'agir, nous invitons les membres à transmettre une copie numérique de leur déclaration à amelie@servaudreuil.net en faisant un « copier-coller » de leur déclaration.

- **Quelques références**

- [Les risques psychosociaux liés au travail](#) CNESST
- [Les risques psychosociaux](#) selon l'INSPQ (vidéo 13 minutes)
- [Différentes formes de violence selon la CNESST](#)

Départ Karine Lévesque 17 h 54

9. VARIA

Sans objet

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. Définition d'un élève en difficulté d'apprentissage

Une personne déléguée se questionne afin de savoir ce qu'elle peut présenter à sa direction comme outil pour aider à l'identification d'un élève DA. Le syndicat rappelle la formation reçue lors de l'assemblée générale du 14 mai 2026 et mentionne d'utiliser le document déposé lors de celle-ci comme outil de soutien.

Levée de l'assemblée à 18 h 1.



Isabelle Gariépy
Présidente



Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat